



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

MAIRIE DE BELLEFONTAINE
1, rue des Sablons
95270 BELLEFONTAINE
Tél : 01.34.71.01.76
mairiesecretariat@bellefontaine.fr

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE FOSSES

ARRÊTE DU MAIRE N° 07/2023

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION Route de Bellefontaine à Puiseux en France (CV N°1) Tournage pour la télévision

Le Maire de la Commune de Bellefontaine, Val d'Oise,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions et leurs textes d'application,

Vu les arrêtés du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et du 7 juin 1977 modifié approuvant l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

CONSIDERANT que la société Troisième Œil Productions va effectuer des tournages pour la télévision sur la route de Bellefontaine à Puiseux en France dit CV N°1, il convient de réglementer la circulation du vendredi 10 mars 2023 au vendredi 28 avril 2023 de 13h30 à 19h.

- ARRETE -

ARTICLE 1 : La société Troisième Œil Productions est autorisée à effectuer des tournages pour la télévision sur la route de Bellefontaine à Puiseux en France dit CV N°1, les vendredis 10 mars 2023, 17 mars 2023, 24 mars 2023, 31 mars 2023, 21 avril 2023 et 28 avril 2023 de 13h30 à 19h. La route sera fermée et la circulation sera totalement interdite de 13h30 à 19h.

ARTICLE 2 : Pendant cette période, les restrictions de circulation seront mises en place afin de permettre la réalisation des tournages, la société est chargée de mettre en place les panneaux de signalisation et de déviation adéquats. Des personnels devront assurer la sécurité à chaque point de fermeture pour éviter tout accident.

ARTICLE 3 : La société devra permettre l'accès au Golf Blue Green de Bellefontaine, aux propriétés riveraines, l'accès des véhicules de secours et de lutte contre l'incendie, des services de gendarmerie, des transports scolaires et les interventions urgentes de dépannage des services d'Enedis et d'Engie. Le stationnement des véhicules sera interdit de part et d'autre des tournages.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché aux extrémités des zones de tournage. Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les formes légales habituelles, qui seraient constatées, seront poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera affiché et transmis à :

- La société Troisième Œil Productions
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Luzarches
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Survilliers Saint-Witz
- La direction du Golf de Bellefontaine 95270 et du restaurant du golf (le 19)
- La Mairie du Plessis-Luzarches et de Puiseux en France
- Aux agriculteurs et au président du club d'aéromodélisme (Hobby club)

Fait à Bellefontaine, le 16 février 2023

Le Maire,

Jean-Noël DUBOIS

